



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI

Rapport N° 66
RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AUPRES DE L'UNICEF AU TITRE DE VILLE AMIE DES ENFANTS

L'ambition « d'une ville à hauteur d'enfant » se construit progressivement depuis 2015 à travers la mise en place du Projet Educatif de la Ville. Celui-ci constitue un outil majeur d'orientation et de mise en cohérence des politiques publiques de l'Enfance. Il vise aussi une complémentarité avec le Projet Educatif Petite Enfance et les orientations municipales pour la jeunesse.

Dans ce contexte, la ville a choisi de présenter sa candidature auprès de l'UNICEF au label « Ville Amie des Enfants » et ainsi de développer des actions innovantes pour le bien-être, le respect et l'écoute des enfants et des jeunes. Ce label a été obtenu en 2018 et le conseil municipal du 18 décembre 2018 a approuvé la convention d'objectifs afférente pour la période 2018/2020.

Nous rappelons que l'UNICEF France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a notamment pour mission d'accompagner les collectivités dans la déclinaison de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et au sein des politiques publiques dirigées vers les enfants et les jeunes. Dans ce cadre, elle travaille en partenariat avec l'Association des Maires de France.

Comme pour les autres villes ayant obtenu le label, il est proposé aujourd'hui par l'UNICEF la mise en place d'un processus de renouvellement de notre candidature.

La candidature à la labellisation comporte plusieurs étapes dont une évaluation de la politique conduite en matière d'Enfance et de Jeunesse autour de 5 engagements principaux :

- le bien-être des enfants et leur épanouissement,
- la lutte contre les exclusions et les discriminations,
- la mise en place de parcours éducatifs de qualité,
- la promotion de la participation de chaque enfant et jeune,
- le développement du partenariat avec l'UNICEF au regard notamment du respect des Droits de l'Enfant en France et dans le monde.

A l'issue de ce travail d'évaluation et autour de ces 5 engagements, la ville proposera à l'UNICEF un plan d'action 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse. Sur cette base une audition de la ville sera réalisée par l'UNICEF, préalable nécessaire à l'obtention du label et à la signature d'une nouvelle convention.

Il est donc proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la nouvelle candidature de la ville au titre de « Ville Amie des Enfants » et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.



Fait à Clermont-Ferrand, le **31 DEC. 2020**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
l'enfance et la jeunesse

Cécile AUDET